



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITEE

E/CONF.74/L.35  
15 July 1982

FRANCAIS SEULEMENT

---

QUATRIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR  
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES  
Genève, 24 août-14 septembre 1982  
Point 9(d) de l'ordre du jour provisoire\*

TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES  
COMPATIBILITE ET STRUCTURE DES SYSTEMES

ONOMA

Un système automatisé de  
gestion de données toponymiques\*\*

Document présenté par le Canada

---

\* E/CONF.74/1

\*\* Etabli par madame Angèle Corriveau, membre du personnel de la  
Commission de toponymie du Québec.

PROJET ONOMA1. Introduction:

La Commission de toponymie du Québec développe actuellement un nouvel outil automatisé de gestion de données toponymiques; ce nouveau système prendra la relève de celui qui est en usage depuis 1971.

Soucieuse de partager son expérience et de bénéficier de celle des autres, elle vous présente ici, un tableau très sommaire de l'état actuel des travaux relatifs à ce projet.

2. Les besoins pour un nouvel outil mieux adapté et plus perfectionné:

Le 26 août 1977, le gouvernement du Québec créait par la *Charte de la langue française*, la Commission de toponymie du Québec et lui donnait le mandat d'inventorier, de normaliser, d'officialiser et de diffuser les noms de lieux du Québec.

Ce mandat très étendu conféré à celle-ci se traduit par:

1. Une grande diversité de ses opérations qui s'insèrent dans un contexte toponymique quantitativement important soit:
  - a) 140 000 toponymes actuellement consignés à la Commission dont 78 586, en date du 18 janvier 1982, sont déjà officialisés et accessibles sur fichiers mécanographiques;
  - b) 125 000 toponymes consignés ailleurs qu'à la Commission;
  - c) 200 000 toponymes en usage, non consignés;
  - d) 1 500 000 entités possiblement encore inconnues.

2. De nombreux utilisateurs et organismes qui, à cause du caractère obligatoire de la loi réclament des services auxquels ils ont droit, pour se conformer à celle-ci; ceci exige une grande systématisation, de courts délais et une très grande qualité du produit.
3. La production massive d'informations sous formes diverses (*Répertoire toponymique du Québec, Gazette officielle, recueils divers, etc...*).

D'autre part, l'organisme prédécesseur à la Commission (la Commission de géographie du Québec) utilisait un outil automatisé depuis 1971. Ce système d'exploitation, par ordinateur, bien qu'innovateur et révolutionnaire à l'époque ne répond plus aujourd'hui aux besoins spécifiques de la Commission et ceci, à cause de deux problèmes de fond:

- A) En appuyant son travail sur une banque de données composée à la fois d'un fichier manuel et mécanographique, la Commission est aux prises avec un problème réel d'accessibilité aux données; ce problème débouche bien souvent sur la non-disponibilité de l'information en temps opportun, à cause du volume du fichier qui devient de plus en plus important et du nombre de personnes qui ont à le manipuler pour traiter et mettre les fiches à jour.
- B) Également, le statisme du système mécanographique actuel ne faisant état que du caractère officiel de la toponymie québécoise, ne nous permet pas de suivre l'évolution de celle-ci, aussi bien dans le temps et dans l'espace que dans le processus même de l'officialisation.

### 3. Description du nouveau système ONOMA:

#### 3.1. Les principaux objectifs du nouveau système:

L'objectif général d'ONOMA est de constituer un ensemble de mécanismes administratifs et informatiques qui permettent à la Commission de toponymie, d'inventorier, d'officialiser, de conserver et de diffuser l'information toponymique conformément aux dispositions légales pertinentes.

En pratique, ceci signifie que la raison principale du système est d'être un instrument de travail pour le personnel de la Commission et d'être aussi, un outil de gestion permettant la planification et le suivi des activités du traitement toponymique.

Le résultat du fonctionnement d'un tel système est la constitution graduelle et progressive d'une banque de données comportant l'historique de chacun de ses éléments, ce qui diffère beaucoup de la constitution d'une banque de toponymes officiels du Québec soit, le système actuel.

#### 3.2. Son fonctionnement général:

Le fonctionnement général de ce nouveau système est basé sur le fait que dans la mesure où on alimente ce dernier, en données toponymiques, il produit pour le spécialiste, les informations dont il a besoin. On y retrouve typiquement une séquence d'activités reposant sur un échange mutuel de bénéfices entre le système ONOMA et ses utilisateurs. Cet échange est illustré à l'annexe 1 ci-joint.

Ainsi, en permettant l'inscription de ces données dans la banque, celle-ci vise à devenir l'outil central privilégié de recherche d'informations, accessible à chacun simultanément, quelle que soit la nature de son travail.

Également, cette banque sert à la fois de registre, de feuille de route et d'outil de planification et de gestion.

### 3.3. Ses composantes:

Les différentes composantes qui forment le système ~~ONOMA~~ sont une banque de données, un ensemble de tables de codification pour normaliser les données au maximum, un fichier des demandes de services formulées à la Commission ou par celle-ci, un fichier des clients, un fichier de références bibliographiques, un fichier de bordereaux pour décisions des commissaires et plus d'une dizaine de procédures administratives de travail.

La majorité des transactions entre le professionnel et le système ~~ONOMA~~ se font en accès direct, à partir d'un écran cathodique et d'une petite imprimante. Cependant, quand il s'agit de production de listes et de rapports divers, ceux-ci sont regroupés et se font la nuit.

Quant à la banque elle-même, elle contient essentiellement, pour chaque toponyme inscrit, les champs dont la liste apparaît à l'annexe 2.

La banque contient également, aussi bien le toponyme officiel que les variantes et les renseignements relatifs à ce toponyme.

### 3.4. La phase d'implantation:

Actuellement, la Commission de toponymie utilise un système qui lui a permis de vérifier systématiquement les noms officiels en vue de la réédition et de la refonte du *Répertoire toponymique au Québec*, (75 000 noms) et de la publication périodique à la *Gazette officielle au Québec*, des noms approuvés par la Commission.

Ce système était donc essentiellement axé sur la vérification, la mise à jour et la diffusion des noms de lieux officiels.

En parallèle avec l'utilisation de ce système, nous avons entrepris de spécifier les besoins de traitement de l'information toponymique de la Commission et nous avons ainsi retenu une approche globale sur laquelle est basée l'analyse fonctionnelle de ce nouveau système.

L'emphase est ainsi mise sur l'établissement d'une banque complète et bien structurée, capable de faire face à l'évolution, plutôt qu'à l'élaboration d'un système de traitement, de diffusion ou de communication. Cette étape s'est terminée à la fin du printemps 1982 et, quant au développement des composantes informatiques, il est présentement en cours. Nous prévoyons ainsi utiliser le nouveau système, à compter du printemps 1983.

Le démarrage du système (phase I) se fera par la mise sur pied d'une infrastructure autonome permettant son utilisation d'abord pour fins de publications des nouveaux toponymes officialisés ou à être officialisés à la *Gazette officielle du Québec* et, comme outil de travail interne à la Commission; nous visons donc l'élimination définitive et, dans les plus brefs délais, de l'ancien système.

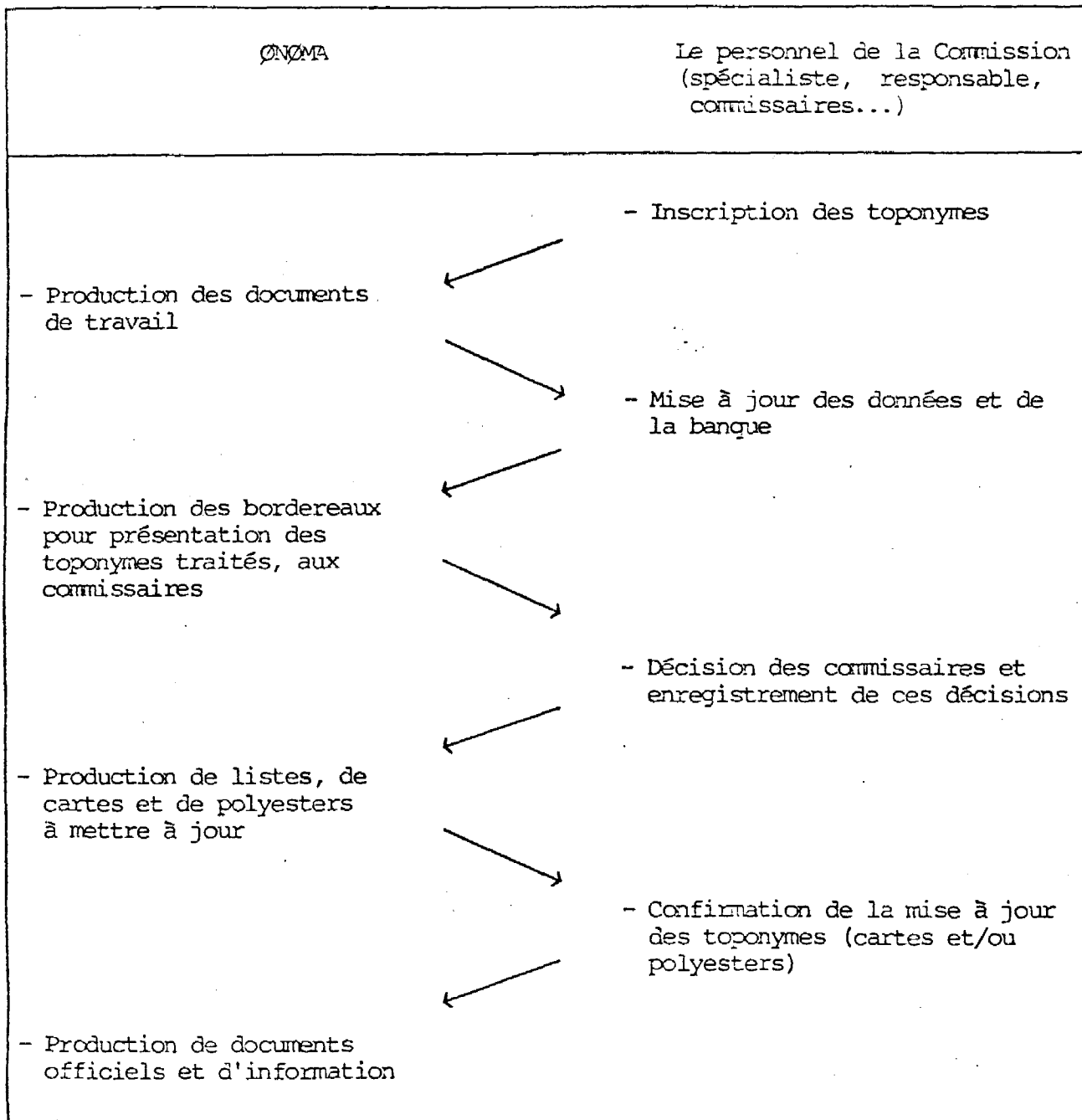
Quant à la phase II du projet ~~ONOMA~~, elle comprendra la conversion de la banque actuelle (quelques 120 000 toponymes) et l'intégration du fichier manuel, alors qu'il faudra attendre la phase III pour intégrer certains fichiers importants provenant d'autres organismes oeuvrant dans des secteurs parallèles et qui sont fortement intéressés à établir un mécanisme d'échanges d'informations.

À la fin de cette phase, la banque devrait contenir environ 300 000 toponymes, quel que soit leur statut.

Également, la croissance des coûts de la main-d'oeuvre ayant aujourd'hui dépassé celle de la technologie, une saine gestion des deniers publics nécessite qu'on se préoccupe de fournir à nos professionnels, les outils nécessaires pour qu'ils puissent fournir un travail efficace et de là, un produit d'une grande qualité.

C'est pourquoi, fondamentalement, la Commission de toponymie du Québec a proposé ce projet d'avant-garde dans son domaine et a consenti à y faire les investissements nécessaires.

ANNEXE 1





## ANNEXE 2

### Contenu de la banque de données

1. Identification: numéro séquentiel, spécifique, générique, lien, entité
2. Localisation: coordonnées (tenant - aboutissant), cartographie, regroupements d'appartenance (administratifs et/ou territoriaux)
3. Données historiques: motifs de la dénomination, sources, attestations, dates
4. Données linguistiques: code linguistique, code sémantique, prononciation, signification
5. Données de traitement et évaluation: historique du traitement, recommandations, décisions, indicateur d'étape de traitement
6. Informations statutaires: statut du toponyme suite à la décision des Commissaires - historique des statuts
7. Relations: relations permettant de composer la "famille toponymique d'une même entité"
8. Diffusion: liste des clients à informer sur une base régulière ou de façon ponctuelle
9. Informations complémentaires textuelles: format libre (qui assure l'élimination progressive des fiches manuelles)